

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la rétrocession ci-après :

RS 33 24 4229 01

Commune de Biganos - Surface : 1 ha 21 a 30 ca

Cachot - B0174 - B2200(*) - Les Tuileries - B0147

Superficie totale : 1 ha 21 a 30 ca

Attribuée à : **CEN NOUVELLE AQUITAINE**

Pour un prix de vente de **7 500,00 €**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER.

Motif de l'attribution :

Acquisition de parcelles boisées pour la préservation de l'habitat de la faune sauvage.